

Objet : Inscriptions services périscolaires rentrée 2026.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joints le règlement intérieur ainsi que la fiche d'inscription aux services périscolaires (garderie et cantine) pour l'année scolaire 2026-2027.

Je vous prie de prendre particulièrement note des points suivants :

- Le règlement intérieur a évolué. Nous attirons votre attention sur l'importance des nombreuses informations qu'il contient.
- **La fiche d'inscription est à retourner à la mairie complétée et signée au plus tard le jeudi 2 juillet 2026.** Tout dossier incomplet ne pourra donner lieu à l'inscription de l'enfant à la garderie et/ou à la cantine. Nous rappelons l'importance de compléter cette fiche avec le plus grand soin. Tout dossier incomplet ou retourné après le 2 juillet ne pourra être pris en compte qu'à compter du 24 août et dans la limite des places disponibles.
- Les familles n'étant **pas à jour de leurs règlements au 1^{er} juillet 2026 ne pourront pas réinscrire** leur(s) enfant(s) à la garderie et à la cantine à la rentrée prochaine. Les familles concernées sont invitées à venir régler les factures impayées au plus vite et avant le 1^{er} juillet à l'accueil de la mairie (possibilité de régler en chèque et/ou en espèces). Nous vous incitons à opter pour le prélèvement automatique lors de l'inscription afin d'éviter les retards de paiement.
- Le **10 juillet 2026**, les familles qui seront à jour des règlements et qui auront retourné le dossier d'inscription complet, recevront un mail de nepasrepondre@gestionenfrance.com. Celui-ci tiendra lieu de confirmation d'inscription et vous ouvrira la possibilité de procéder aux réservations souhaitées sur le portail famille. Important : la fiche d'inscription ne vaut pas réservation. Les réservations sont à effectuées par vos soins sur le portail famille une fois votre accès activé (lorsque vous aurez reçu l'email).
- Le service périscolaire sera fermé du **mercredi 15 juillet au vendredi 21 août 2026 inclus**. Les demandes de renseignements ainsi que les dossiers transmis durant cette période ne pourront être traités qu'à compter du **lundi 24 août 2026**, dans la limite des places restantes.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Par délégation du Maire,
Isabelle MARION,
3^{ème} adjointe